LE BREVET DES COLLÈGES

2019

BREVET DES COLLÈGES 2018

- Un brevet avec plusieurs épreuves = 800 points
- Admission = 400 points

❖ **Quelles épreuves ?**

- Niveau de maitrise des 8 composantes du socle commun = 400 points
- **5 épreuves terminales = 400 points**

LES ÉPREUVES TERMINALES

❖ **<u>Quatre épreuves écrites</u> = 300 points**

- Français (3h) = 100 points
- Mathématiques (2h) = 100 points
- Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique (2h) = 50 points
- Sciences (1h) = 50 points

➢ 2 disciplines tirées au sort sur les 3 parmi Physique-Chimie / Sciences le la Vie et de la Terre /Technologie

❖ **<u>Une épreuve orale</u> = 100 points**

L'ÉPREUVE ORALE

mardi 11 juin 2019

LES MODALITES DE L'EPREUVE

❖ 2 modalités possibles :

- un **entretien individuel** de 15 mn
  - 5 mn d'exposé + 10 mn d'entretien

ou

- un **entretien collectif** (*maximum 3 candidats*) de 25 mn
  - 10 mn d'exposé et 15 mn d'entretien
  - chaque candidat sera *évalué individuellement*

Proposer un exposé collectif :
- doit être motivée et avoir un sens (ex: un engagement ou une action collective !)
- sera soumise à l'acceptation des responsables de parcours

LES MODALITES DE L'EPREUVE

- **Une épreuve notée sur 100 points** :
  - Maîtrise de l'expression orale (50 points)
  - Maîtrise du sujet présenté (50 points)

- **Le choix entre 3 parcours** :
  - Parcours Avenir
  - Parcours Artistique et culturel
  - Parcours citoyen

- EPREUVE ORALE DU BREVET

☐ Parcours avenir
☒ Parcours artistique et culturel
☐ Parcours citoyen

❖ PRESENTATION DU PARCOURS

Le *Parcours artistique et culturel* repose sur :

- des rencontres (avec des œuvres, des objets, des professionnels, des artistes, des lieux…)
- des pratiques artistiques (individuelles ou collectives)
- des connaissances acquises (repères, vocabulaire, expression des émotions, description et analyse, critique et jugement construit)

❖ MARCHE A SUIVRE

- Choisir une œuvre, un ensemble d'œuvres ou un projet artistique, étudié en cours, en EPI, en atelier artistique pour en faire une présentation
- Présenter un support (numérique ou non) (non évalué) pour accompagner l'œuvre
- Montrer son implication personnelle, ce que ce travail autour de l'œuvre ou du projet vous a apporté en tant que citoyen, ce que vous avez ressenti ; faire un lien avec les différentes disciplines

❖ EPREUVE ORALE ET PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL

Si vous choisissez le *Parcours Artistique et Culturel* pour l'épreuve orale, vous préciserez au jury :

- les caractéristiques de l'œuvre choisie (titre, auteur, contexte)
- une présentation de l'œuvre
- les émotions, les effets visés par l'œuvre
- l'intention de l'artiste
- les questions que vous vous êtes posées sur l'œuvre
- une ou plusieurs techniques utilisées (attention au vocabulaire utilisé)
- un détail ou un passage de l'œuvre que vous préférez (en justifiant votre choix)

❖ LES MODALITES DE L'EPREUVE

L'épreuve orale est un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).

A titre exceptionnel, et si le projet le justifie, l'entretien individuel peut être remplacé par un entretien collectif (maximum 3 candidats) de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien), mais chaque candidat sera évalué individuellement.

L'oral peut être présenté dans une des langues enseignées au collège (anglais, espagnol ou allemand).

L'épreuve est notée sur **100 points** :

- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)

- EPREUVE ORALE DU BREVET -

☒ Parcours avenir
☐ Parcours artistique et culturel
☐ Parcours citoyen

❖ PRESENTATION DU PARCOURS

Le parcours avenir met en place de la 5e à la 3e des actions qui permettent aux élèves de découvrir des métiers, des lieux de formation et de rencontrer des professionnels.

Ces actions permettent aux élèves de réfléchir à leur avenir scolaire et professionnel après la troisième.

❖ ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PARCOURS

5°

- Rencontre avec un Meilleur Ouvrier de France

4°

- Présentation des métiers de la propreté
- Opération "Les coulisses du bâtiment"
- Test INFORIZON
- Rencontre avec un avocat

3°

- Sortie "Start up"
- Stage en entreprise
- " Une heure, un métier "
- Sortie Mondial des métiers
- Orientation concertée
- Rencontres avec la Conseillère d'orientation (intervention collective + entretiens individuels)
- Visite de Lycées Professionnels
- Mini-stages en Lycées Professionnels
- Journées Portes Ouvertes des lycées

Actions proposées selon les cas en classe entière ou aux élèves volontaires.

❖ EPREUVE ORALE ET PARCOURS AVENIR

Si vous choisissez le *Parcours Avenir* lors de l'épreuve orale, vous préciserez au jury :

- les questions que vous vous êtes posées sur votre poursuite d'études ou sur un métier de votre choix
- les actions auxquelles vous avez participé
- les démarches personnelles dans lesquelles vous vous êtes engagé
- les difficultés éventuelles que vous avez pu rencontrer
- les réponses obtenues et les questions qui se posent encore en fin de troisième

❖ LES MODALITES DE L'EPREUVE

L'épreuve orale est un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).

A titre exceptionnel, et si le projet le justifie, l'entretien individuel peut être remplacé par un **entretien collectif** (maximum 3 candidats) de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien), mais chaque candidat sera évalué individuellement.

L'oral peut être présenté dans une des langues enseignées au collège (anglais, espagnol ou allemand).

→ L'épreuve est notée sur **100 points** :
- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)

- EPREUVE ORALE DU BREVET

☐ Parcours avenir
☐ Parcours artistique et culturel
☒ Parcours citoyen

❖ PRESENTATION DU PARCOURS

Le *Parcours citoyen* vise à la construction par l'élève d'un esprit citoyen :

- par une meilleure connaissance de ses droits et de ses devoirs
- par une attitude volontaire et engagée
- par le développement d'un esprit critique et responsable

❖ ACTIONS PROPOSEES

5°

- Exposition 13/18 : Questions de justice
- Intervention de la LICRA
- Utilisation raisonnée d'Internet
- ASSR1

4°

- Rencontre avec un avocat
- Audience assistée au tribunal

3°

- Rencontre avec des éducateurs
- Présentation du milieu carcéral
- ASSR2

En plus de celles proposées par le collège, vous pourrez présenter des actions qui montrent votre engagement personnel dans et/ou hors du collège. (*exemples :* CVC; associations ; pompiers ; ..)

◆ EPREUVE ORALE ET PARCOURS CITOYEN

Si vous choisissez le *Parcours Citoyen* pour l'épreuve orale, vous préciserez au jury :

- les questions que vous vous êtes posées à travers votre engagement
- les actions auxquelles vous avez participé
- les démarches personnelles dans lesquelles vous vous êtes engagé
- les difficultés éventuelles que vous avez pu rencontrer
- les réponses obtenues et les questions qui se posent encore

◆ LES MODALITES DE L'EPREUVE

L'épreuve orale est un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).

A titre exceptionnel, et si le projet le justifie, l'entretien individuel peut être remplacé par un entretien collectif (maximum 3 candidats) de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien), mais chaque candidat sera évalué individuellement.

L'oral peut être présenté dans une des langues enseignées au collège (anglais, espagnol ou allemand).

L'épreuve est notée sur **100 points** :

- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)

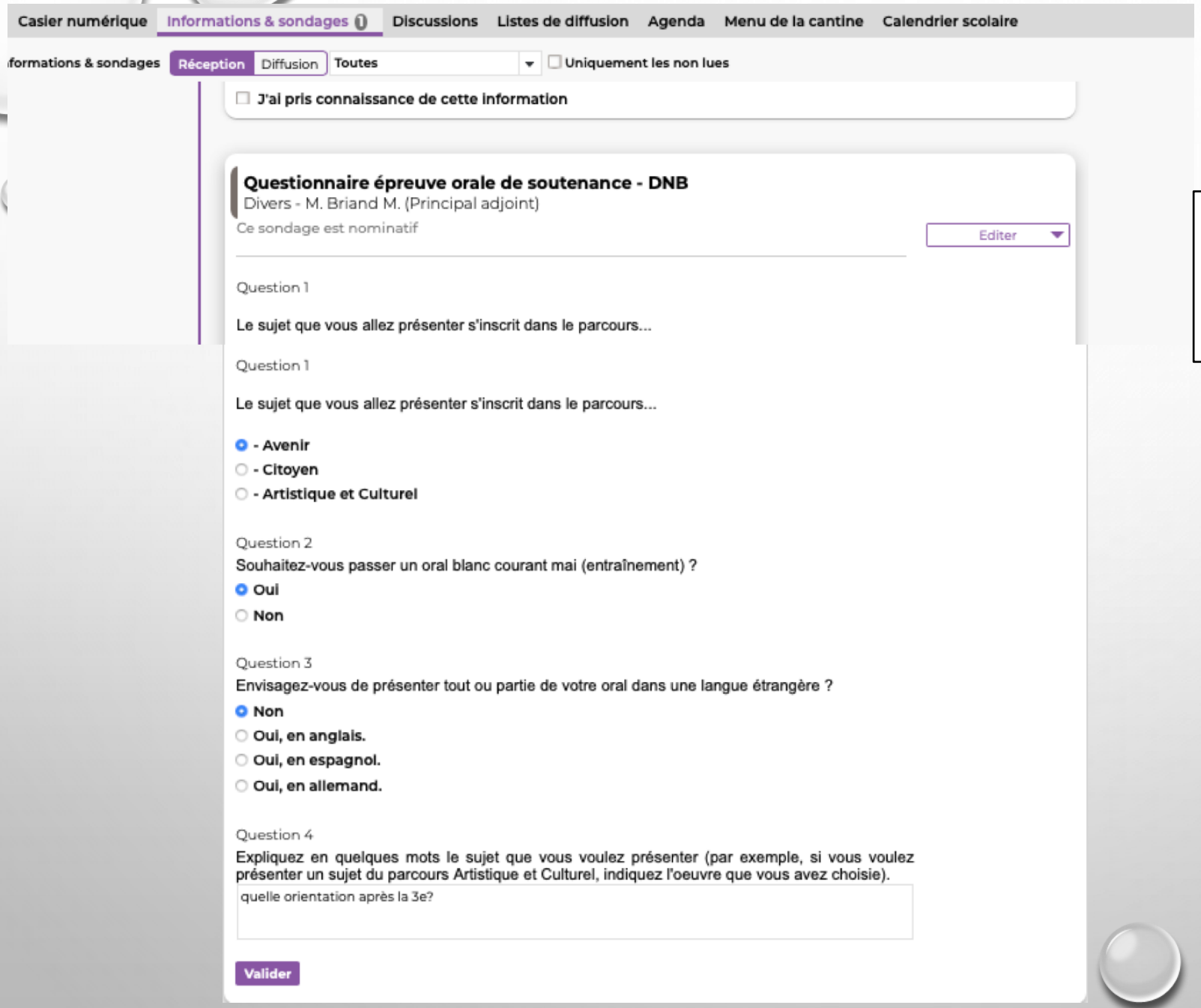

CHOISIR SON PARCOURS

- Les élèves volontaires s'inscrivent définitivement auprès de leur professeur principal
- Une 1ère séance assurée par le Professeur de la classe dans la semaine du 06 au 10 mai dans le cadre de l'Heure de vie de classe
- 1 ou 2 séances supplémentaires assurées éventuellement par d'autres professeurs de la classe si d'autres élèves sont volontaires
- Une dernière séance peut être éventuellement organisée avec des élèves de plusieurs classes

SE PRÉPARER POUR L'ÉPREUVE ORALE

GRILLE D'AIDE A LA PREPARATION DE L'EPREUVE ORALE DU BREVET

Compétences évaluées			Positionnement I	F	S	TS	Note
Maîtrise de l'expression orale							***... / 50***
Expression en continu (durée attendue pour un candidat : 5 min environ en individuel ; 3 à 5 min environ en collectif)	Le candidat est capable d'une expression orale continue qui respecte la durée attendue.	**REMARQUES DU JURY**	2	5	8	10	. . . / 10
	La qualité de la langue orale permet au candidat de se faire bien comprendre.		2	5	8	10	. . . / 10
	Pendant sa prise de parole, le candidat est capable de s'appuyer sur ses notes de préparation et/ou son support de présentation sans en être prisonnier.		2	5	8	10	. . . / 10
Expression en interaction (durée attendue pour un candidat : 10 min environ en individuel ; 5 à 8 min environ en collectif)	Le candidat prend en compte les questions du jury et y répond avec pertinence dans une langue globalement satisfaisante.		2	5	8	10	. . . / 10
Capacité à utiliser un lexique et des langages adaptés au contexte	Le candidat emploie le vocabulaire et un langage spécifique, ce qui lui permet une précision suffisante dans son propos.		2	5	8	10	. . . / 10
Maîtrise du sujet							***... / 50***
Motivation du candidat	Le candidat justifie clairement le choix de son sujet	**REMARQUES DU JURY**	2	5	8	10	. . . / 10
Appropriation des connaissances que la réalisation du projet a permis de travailler	Le candidat mobilise des connaissances précises, et globalement sans erreur.		2	5	8	10	. . . / 10
Capacité à prendre du recul et à présenter une démarche personnelle	Le candidat réussit à présenter la manière dont il s'est investi dans le projet		2	5	8	10	. . . / 10
	Le candidat réussit à présenter et à expliquer ce qu'il en a retiré.		4	10	16	20	. . . / 20

SE PRÉPARER POUR L'ÉPREUVE ORALE